Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 1

Artikel: Les origines du drapeau et du brassard de la Croix-Rouge

Autor: Dunant, Maurice / Le Comte, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682424

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les origines du drapeau et du brassard de la Croix-Rouge

Introduction.

Plusieurs personnes nous ayant demandé *qui* avait proposé, à la Conférence internationale de 1863, l'adoption du brassard et du drapeau de la Croix-Rouge, nous avons fait des recherches à ce sujet dans les documents officiels publiés par la Conférence de 1863, ainsi que dans les ouvrages suivants :

1° « Compte rendu de la Conférence internationale de 1863 », extrait du bulletin de janvier 1904.

2° « La Convention de Genève », par le Dr C. Lueder, Paris et Bruxelles, 1876.

3° « La Conférence du 26 au 29 octobre 1863 », par Bogaïewsky (brochure de 24 pages).

4° « Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes und der Genfer Konvention », du Prof. R. Müller. Stuttgart 1867.

5° Diverses publications de M. G. Moynier, ancien président du Comité international de la Croix-Rouge.

6° Enfin les mémoires et notes laissés par Henri Dunant, ainsi que des lettres du colonel suisse Ferdinand Le Comte adressées à Dunant en 1862.

Le fait qu'aucun document officiel ne mentionne le nom de celui qui a proposé l'emploi du drapeau blanc à croix rouge semble bien prouver que l'adoption de ce signe distinctif est le fruit d'une collaboration de Dunant, Appia et Dufour, comme la notice le fera ressortir. La discussion, pendant la Conférence, a plutôt porté sur une question de mots : « L'insigne sera-t-il *identique* ou *uniforme* dans tous les pays ? »

Dans « La Convention de Genève », du Dr Lueder, nous trouvons, dans les notes (p. 386), un tableau comparatif intéressant des diverses rédactions proposées par les Conférences de Genève en 1864, de Berlin et Paris en 1867, à Würzbourg en 1867 et à Genève en 1868, au sujet de l'adoption du signe distinctif du personnel sanitaire ; c'est pourquoi nous n'avons pas cru nécessaire de les mentionner dans cette notice.

En résumé nous croyons pouvoir dire que c'est bien Henri Dunant qui a le premier eu *l'idée* du drapeau blanc à croix rouge, pour protéger le personnel sanitaire, puisqu'il s'en préoccupe déjà en 1859 [1]), puis en 1862, en écrivant le « Souvenir de Solférino », ainsi que le prouve sa correspondance avec le colonel Ferdinand Le Comte et les notes retrouvées dans ses mémoires [2]).

Si Dunant n'a pas fait de propositions au sujet du brassard et du drapeau blanc avec croix rouge, pendant la Conférence de 1863, c'est qu'il fonctionnait alors comme secrétaire général et ne pouvait matériellement pas prendre part à la discussion [3]).

Nous n'avons naturellement pas la prétention d'avoir tout dit sur cette question intéressante bien que nous ayons pu consulter des documents de première importance.

Maurice Dunant.

Les origines du drapeau de la Croix-Rouge.

(Compte rendu de la Conférence internationale de 1863, extrait du supplément du bulletin de janvier 1904, p. 93.)

L'article 9 du projet est mis en discussion. Il est ainsi conçu : « Les infirmières volontaires portent dans tous les pays un uniforme ou

[1]) Voir brochure Bogaïewsky.

[2]) L'auteur de cette notice possède les deux lettres du colonel Le Comte.

[3]) Voir « Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes », de R. Müller.

un signe distinctif identique. Leur personne est sacrée et les chefs militaires leur doivent protection. »

P. 93 (plus loin): M. le Dr Appia insiste sur l'importance d'un signe distinctif et international et demande que l'on ajoute dans le premier paragraphe: « La Conférence propose *un brassard blanc* au bras gauche »....

P. 94: « Enfin après quelques discussions, la proposition de M. Appia est adoptée, *modifiée en ce sens que le brassard blanc portera une croix rouge* »....

P. 94: En définitive l'art. 9 du projet est remplacé par le suivant: « *Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.* »

P. 117: Dans les résolutions de la Conférence internationale de 1863 il est stipulé à l'art. 8: « *Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.* »

« *La Convention de Genève etc. par C. Lueder*», *Paris et Bruxelles 1876*, p. 85: « Le Comité international adressa aux gouvernements le 15 novembre 1863 les questions suivantes: 1° Le gouvernement de..... est-il disposé etc..... 2° Le gouvernement adhérerait-il à une convention internationale ayant pour objet A..... etc.... B. L'adoption d'un uniforme ou d'un signe distinctif identique pour les personnes attachées au service de santé et d'un drapeau identique pour les ambulances et les hôpitaux?

« Si cette dernière disposition était agréée, *y aurait-il quelque objection à ce que le brassard et le drapeau blanc avec une croix rouge fussent généralement admis* »?

Même volume page 386: Voir l'art. 7 (sa teneur dans la Convention de 1864, de Berlin 1867, de Paris 1867. Wurzbourg 1867, Paris 1867, Genève 1868).

Voir la Conférence du 26 au 29 octobre 1863 par Bogaïewsky, brochure de 24 pages (page 19, en note): « On dit parfois que l'emblème de la Croix-Rouge sur fond blanc, rappelant les armes de la Suisse (croix blanche sur fond rouge) a été accepté pour faire honneur au pays dont les citoyens étaient les initiateurs du mouvement et dont le territoire a offert l'hospitalité à la Conférence de 1863. Il paraît que cette affirmation a sa source dans les souvenirs personnels des participants au mouvement. Dans le compte rendu de la Conférence nous ne trouvons que la proposition du Dr Appia de reconnaître « un brassard blanc au bras gauche » comme un symbole « d'une entreprise commune à toute l'humanité civilisée ». Une page plus loin nous y lisons que: « cette proposition fut adoptée, modifiée en ce sens que le brassard blanc portera une croix rouge ». Il est intéressant de noter la différence des termes concernant le signe international dans le projet de concordat (signe distinctif *identique)* et dans les résolutions de la Conférence (signe distinctif *uniforme)* sans qu'il soit possible d'en donner une explication (Compte rendu p. 118-119).

P. 21. Note: M. Dunant affirme que la question du drapeau identique l'avait occupé déjà en 1859 et qu'il ne l'avait pas mentionnée dans « Souvenir de Solférino » pour ne pas nuire par une quantité de demandes à la fois à la réalisation de son idée de sociétés permanentes.

Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes par R. Muller, p. 196-235: Au sein de la Conférence de 1863, la proposition d'un signe et d'un drapeau identiques n'a pas été faite par M. Dunant qui était secrétaire de la Conférence. Le texte des « vœux » parle d'un signe distinctif *identique* et non *uniforme* (terme employé par l'art. 8 des *résolutions).* Nous ne trouvons pas dans le compte rendu des renseignements pour élucider cette question (voir p. 152, note 1 et comparer Compte rendu p. 135 les paroles du Dr Maunoir.

Voir dans « La guerre et l'Humanité » par Léonce de Cazenove (p. 126, note 1): C'est au général Dufour, ancien Commandant en chef de la Confédération helvétique, que revient l'honneur d'avoir le premier et dès le début de l'œuvre, proposé l'adoption d'un brassard particulier pour les corps sanitaires et pour les hospitaliers volontaires.

Copie d'une feuille manuscrite d'Henri Dunant, retrouvée dans le brouillon de ses mémoires (probablement pour une publication projetée).

« La première idée d'un drapeau uniforme international conservant l'inviolabilité des secou-

reurs volontaires et des ambulances du champ de bataille vient de Dunant et il n'a pas connaissance depuis 30 années qu'il s'occupe de son œuvre que personne ait eu cette idée avant lui. Bien avant la publication du « Souvenir de Solférino » il s'occupait de cette question spéciale comme le prouve sa correspondance avec le général suisse Dufour et avec le Colonel fédéral Le Comte de Lausanne et les lettres qu'il a reçues de ces deux militaires éminents. Il propose le drapeau blanc à la croix alézée de gueules (5 carrés égaux) parce qu'aucune nation n'avait ce drapeau renversé de la Confédération helvétique. La seule ville de Hambourg porte dans ses armoiries la croix ansée de gueules en champ d'argent. La croix est ansée et non alézée.

Certifié conforme: Maurice Dunant.

Copie d'une lettre du Colonel fédéral Le Comte à Henri Dunant, le 27 octobre 1862.

Monsieur,

« En vous remerciant du plaisir que m'a procuré votre aimable visite et en réponse à votre honorée lettre d'avant-hier, je viens vous dire :

1° Vous pourriez porter l'effectif autrichien hardiment à 170,000 hommes.

2° Mettre *environ 500 pièces d'artillerie.*

3° *C'est le drapeau noir qui indiquait les blessés.*

4° Vous êtes dans le vrai en disant qu'on s'est battu plus de 15 heures. Il est vrai aussi que le feu était sérieusement engagé à 6 heures, 7 serait peut-être plus juste; mais tout dépend au reste de ce qu'on peut entendre par *sérieusement.*

Je me serais fait un grand plaisir de vous offrir à titre de renseignement et à titre d'hommage un exemplaire de ma campagne de 1857. Malheureusement je n'en n'ai pas un seul à disposition, je me sers pour mon usage de celui qui appartient à la Bibliothèque cantonale.

Veuillez agréer, etc. Signé: F. Le Comte,
lieut.-colonel fédéral. »

N. B. Ces lettres du colonel Le Comte prouvent une fois de plus que Dunant cherchait à être bien renseigné en écrivant son « Souvenir de Solférino ».

Copie d'un billet du même à Henri Dunant, le 17 novembre 1862.

« Monsieur, je viens de trouver que si les *hôpitaux* ont le drapeau noir, les ambulances ont un drapeau *rouge.* Mais je vous avoue que je n'en ai pas moi-même le souvenir »....

Votre très respectueux, signé: F. Le Comte.

Certifié conforme: Maurice Dunant.

Le brassard de la Croix-Rouge.

(Extrait des mémoires d'Henri Dunant.)

D'après le procès-verbal de la réunion du 17 février 1863 de la Commission nommée par la Société genevoise d'utilité publique (la première séance de cette commission) pour examiner l'une des propositions contenues dans le « Souvenir de Solférino », le général Dufour déclara qu'il serait bon d'adopter, pour les hospitaliers volontaires, un signe uniforme, un brassard, afin que ceux qui se présenteraient avec cette marque distinctive, adoptée universellement, ne fussent pas repoussés.

Pendant les trois jours des Conférences internationales d'octobre 1863, à Genève, cette question fut de nouveau discutée.

Dans la séance du 30 octobre, l'assemblée, après avoir traité la question d'un uniforme spécial pour les volontaires, repoussa cette idée, mais elle adopta celle d'un brassard identique pour toutes les armées. *Puis le Dr Appia proposa que ce brassard fut blanc; et aussitôt le général Dufour suggère l'idée d'y ajouter une croix rouge.*

L'assemblée, à l'unanimité, vota que le brassard des hospitaliers volontaires, ainsi que le drapeau des ambulances, mentionnés à diverses reprises par Dunant, quoique non officiellement, serait blanc avec une croix rouge (ces couleurs étaient l'inverse de celles de la Confédération helvétique) fut considéré comme un hommage rendu à la Suisse où l'œuvre avait pris naissance.

Note de Henri Dunant: « C'est par erreur que le *Bulletin international* d'avril 1898 dit que ce fut le 10 octobre 1863, les conférences ont eu lieu les 2, 3, etc. »

Pour copie conforme: Maurice Dunant.

Notes diverses préparées en vue d'une publication.

« L'idée du brassard international pour les médecins militaires et leurs aides est une idée émise primitivement par le Dr Lœffler en 1859, dans la « Gazette militaire prussienne. »

Ce fait était *ignoré* par M. Dunant et le général Dufour et des autres membres de la Commission de la Société genevoise d'utilité publique (appelée plus tard Comité international). C'est le général Dufour qui, vers la fin de 1862, émit l'idée d'un brassard uniforme pour les « hospitaliers volontaires » que réclamait M. Dunant.

A la Conférence de 1863, l'idée du général Dufour et celle du Dr Lœffler s'unirent et l'on accepta « la proposition de Dunant de le faire blanc avec une croix rouge, comme le drapeau ».

« C'est une sottise de dire « la Croix de Genève » ; il n'y a pas de Croix de Genève. Les armes de cette antique ville libre sont: l'aigle de l'empire et la clé de l'église, et ses couleurs sont jaune et rouge. »

Autre fragment des Mémoires.

« Au sujet du drapeau international, Dunant insiste beaucoup sur l'obligeance du colonel fédéral suisse Ferdinand Le Comte qui, dans le courant de l'année 1862, voulut bien faire des recherches pour lui, afin de connaître les couleurs des drapeaux d'ambulances et d'hôpitaux... »

Nous croyons pouvoir arrêter là nos recherches sur cette question sans toutefois prétendre avoir complètement épuisé ce sujet, et si nous trouvons d'autres renseignements intéressants nous en ferons part aux lecteurs de la *Croix-Rouge suisse.*

Maurice Dunant.

Garde-malade, tais-toi!

Qui ne sait tenir sa langue
au chaud, ne sera jamais
une parfaite infirmière....

Celui qui écrit ces lignes n'hésite pas à dire que notre personnel infirmier suisse, celui des hôpitaux, des infirmeries, des cliniques, sanatoriums, comme aussi celui qui est mis à la disposition du public pour le service à domicile, est en général excellent.

Nous connaissons des médecins à l'étranger qui engagent de préférence des infirmières suisses; elles ont en effet un renom de probité, d'honnêteté, de droiture, que les gardes-malades de tous les pays ne possèdent pas à un si haut degré. Ce jugement favorable nous paraît mérité en tous points, nous le savons par expérience.

En outre notre personnel infirmier suisse jouit d'une bonne réputation quant à ses aptitudes professionnelles; nos écoles de gardes-malades sont souvent citées en exemple et nos infirmières diplômées de Berne, de Lausanne, de Zurich, de Genève ou d'ailleurs sont très appréciées en Suisse comme aussi en dehors de nos frontières. Nous pourrions citer de nombreux cas qui sont tout à l'honneur de notre personnel laïque et des maisons-mère où elles ont fait leur éducation.

Ce qui manque peut-être à quelques-unes, c'est une certaine finesse, un doigté, un sentiment de discernement des situations auxquelles elles peuvent être mêlées, en un mot: un certain tact qui provient de l'éducation et qui doit être appliqué au plus haut degré dans la profession d'infirmière.

Nous ne voulons pas, dans ce court article, parler de la tenue morale, du maintien, de la correction, qualités qui, d'innées qu'elles sont chez chacun, doivent être particulièrement développées chez l'infir-